

## D. L'ACHAT D'ARTICLES POUR LE BÉBÉ

### MODULE 1

Assurer la sécurité du bébé est la responsabilité des parents. Les bébés sont incapables de reconnaître les dangers eux-mêmes. Il faut considérer la sécurité et le confort lorsque vous faites l'achat d'articles neufs ou usagés pour votre bébé, ou que vous les recevez en cadeau. Il y a beaucoup d'articles pour bébés sur le marché, mais seulement quelques-uns sont indispensables.



Si vous recevez ou achetez un article usagé pour votre bébé, assurez-vous qu'il soit sécuritaire, solide et en bonne condition. Vérifiez qu'il n'y ait pas de pièces manquantes, de fissures, de bords coupants, de pièces lâches, de trous ou d'espaces assez larges pour qu'un bébé puisse rester coincé.

Les articles pour bébés vendus au Canada sont soumis à certains standards. Assurez-vous que les instructions du fabricant sont incluses et que l'article ne fait pas l'objet d'un rappel. Une étiquette contenant de l'information sur le fabricant devrait être attachée de façon permanente au produit que vous achetez ou que vous recevez en cadeau. Pour plus d'information concernant la sécurité des articles pour bébés, consultez la section traitant de la sécurité des produits de consommation sur le site Web de Santé Canada.

<http://www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/index-fra.php>

La sécurité des articles pour bébé sera abordée plus en détails au module 8, intitulé « Famille en santé ».